

Dépôt: Randy Rinella

Luxembourg, le 12 décembre  
2024

Débat d'orientation:  
Grands projets d'infrastructure

1

## PROJET DE

### Motion « Grands projets d'infrastructure réalisés par l'État »

#### La Chambre des Députés

##### Vu d'une part

- La nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructure ;
- Vu la volonté du Gouvernement d'assurer la définition, la conception et la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire, de réseaux de transports et de bâtiments publics ;

##### Vu d'autre part

- L'avis de la Cour des comptes du 22 mars 2001 sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructure ;
- La motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 adoptée suite à la présentation de l'avis précité ;
- Les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructure dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre ;

Vu la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation des grands projets d'infrastructure adoptée en date du 3 avril 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes sur proposition de Monsieur le Ministre des Travaux publics et dont les points principaux ont été repris dans une motion « grands projets d'infrastructure Travaux publics » du 23 octobre 2008 ;

Considérant que ladite procédure répond aux préoccupations exprimées dans la motion précitée du 29 janvier 2002 ;

Vu la motion du 13 mai 2009 de la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à veiller à ce que ces procédures soient appliquées, *mutatis mutandis*, par tous les départements ministériels lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros ;

Vu la modification du 26 juin 2024 des articles 102, 104 (2) et 105 (1) du Règlement de la Chambre des Députés relative aux nouveaux projets d'infrastructure dans le cadre du débat sur la politique financière et budgétaire, le Gouvernement saisit la Chambre des Députés d'une liste de projets prioritaires à construire par l'État au cours des exercices suivants et dont le coût dépasse le seuil de 30 millions d'euros. Pour les projets dépassant le seuil de 15 millions d'euros, sans pour autant dépasser le montant de 30 millions d'euros, le Gouvernement doit dorénavant procéder à une présentation de ces projets dans une réunion de commission ;

Vu la liste des projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 30 millions d'euros, à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de l'autorisation pour

l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé (APD), présentée lors des réunions des 7 et 8 novembre 2024 de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics ;

Considérant que, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'État sur le site de Belval-Ouest, l'établissement public Fonds Belval n'a plus besoin d'être autorisé au préalable par une loi spéciale pour pouvoir mettre en œuvre un projet d'infrastructure. Désormais, le Fonds Belval applique, en tant qu'établissement public, les mêmes conditions de transparence et d'accord de principe pour la réalisation de ses projets de construction ou de transformation pour le compte de l'État que les administrations publiques. Ses projets s'ajoutent donc comme nouvelle catégorie de financement à la liste annuelle des grands projets d'infrastructure soumise pour approbation à la Chambre des Députés ;

Considérant que, suite aux informations détaillées fournies par les responsables du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics et de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics a avisé favorablement chaque projet de la liste présentée ;

Marque son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause à partir de l'exercice budgétaire 2025 afin de garantir les objectifs suivants :

**a. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics administratifs**

- Bâtiment administratif à Mersch – quartier de la gare (1)
- Complexe administratif, boulevard F.D. Roosevelt, Luxembourg (2)
- Centre national de tir au Reckenthal – modernisation (3)

**b. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics scolaires**

- École européenne I Kirchberg – rénovations et extensions (4)
- École européenne I Kirchberg – rénovation de l'ancien bâtiment secondaire (5)
- Lycée Josy Barthel à Mamer – rénovation et extension (6)

**c. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds des routes**

- Mesures en vue de l'augmentation du niveau de sécurité du Tunnel René Konen (Tunnel du Saint-Esprit) (7)
- Croix de Cessange : optimisation de la bretelle A4 (Esch-sur-Alzette) vers A6 (Croix de Gasperich) (8)
- Croix de Cessange : sécurisation à long terme (9)
- OA7007 – Hoehenhof Parkhouse P&R auxiliaire (10)

- Reconstruction du viaduc Helfenterbruck OA1037 sur l'autoroute A6 (11)

**d. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds du rail**

- Nouvelle Gare Metzschmelz à Esch-sur-Alzette (12)
- Gare de Luxembourg - réaménagement de la tête ouest (13)
- Pôle d'échange Howald - construction d'un bâtiment à usage ferroviaire et administratif (14)
- Réaménagement complet de la Gare de Clervaux (15)
- Port de Mertert - renouvellement des installations de voie (16)
- Ligne de Luxembourg à Troisvierges - Point d'arrêt Schieren - suppression des passages à niveau N°27a et N°27b et reconstruction de l'arrêt (17)

**e. En ce qui concerne le Fonds Belval**

- Maison de l'Environnement I et Maison de l'Environnement II : construction des bâtiments laboratoires y compris un parking souterrain (18)
- Deuxième bâtiment administratif / bâtiment mixte pour différentes administrations de l'État (19)

Signatures :

Handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The names are written below each signature.

- Top row (left to right): Corinne Cohen, Mandy Minello, G. Crocchiani, M. Šetović
- Bottom row (left to right): David Wagner, Marc Goergen, Jeff Engelen